



Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Communiqué de presse

Vinpai, le spécialiste des ingrédients naturels, annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Growth® à Paris

- ✓ **Augmentation de capital d'environ 7 M€ après exercice intégral de la faculté d'extension et de l'option de surallocation, dont 2,4 M€ par compensation de créances**
- ✓ **Vif succès de l'opération auprès des particuliers avec une demande de plus de 1 M€**
- ✓ **Règlement-livraison prévu le 18 juillet 2023**
- ✓ **Début des négociations des actions sur Euronext Growth® Paris prévu le 19 juillet 2023**

Saint-Dolay - France, le 13 juillet 2023 – 17h45 CEST – Vinpai, spécialiste de la conception, la fabrication et la commercialisation d'ingrédients fonctionnels à base d'algues et de végétaux à destination de l'agroalimentaire et de la cosmétique, annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® à Paris (code ISIN : **FR001400AXTI** ; mnémonique : **ALVIN**).

Cyrille Damany, Président et Co-fondateur de Vinpai, et Philippe Le Ray, Directeur Général et Co-fondateur, déclarent : « *Nous sommes fiers d'annoncer le succès de notre introduction en Bourse sur Euronext Growth® et d'écrire ainsi une nouvelle page de l'histoire de Vinpai. Nous tenons à remercier tous les actionnaires, nouveaux comme historiques, mais également l'ensemble de nos collaborateurs dont la confiance et l'implication nous ont permis d'arriver jusqu'ici. Cette nouvelle étape structurante permettra d'accélérer le développement de Vinpai, et d'accompagner nos clients BtoB afin de leur permettre de répondre aux préoccupations grandissantes des consommateurs face aux enjeux que posent les modes de consommation actuels, tant en termes de santé et de bien-être que d'un point de vue environnemental.*

Nous disposons à présent des ressources financières pour poursuivre notre stratégie de développement tout en préservant notre démarche à fort impact éthique et socialement responsable. »

—



Rappel des raisons de l'Offre

Le produit net estimé de l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'opération s'élève à environ 5,9 M€ et sera alloué de la façon suivante :

- ✓ un montant total de 2,4 M€ sera dédié au remboursement d'une partie des dettes actuelles de la Société, par voie de compensation avec le prix de souscription des actions émises dans le cadre de cette augmentation de capital que les créanciers en question se sont engagés à souscrire ;
- ✓ le solde, soit un montant d'environ 3,5 M€ sera affecté de la manière suivante :
 - environ 40% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel et à son augmentation liée à la croissance attendue de l'activité du groupe Vinpai ainsi qu'au remboursement de la dette pré-introduction en bourse ;
 - environ 35% seront dédiés aux dépenses d'investissement dans l'outil industriel du groupe Vinpai afin d'accompagner la montée en volumes ;
 - environ 20% seront dédiés au renforcement des équipes commerciales et du management intermédiaire du groupe Vinpai ; et
 - environ 5% seront dédiés au financement de l'innovation et de la recherche et développement afin de créer les relais de croissance de demain.

Résultat et allocation de l'Offre

Tel qu'annoncé par la Société lors du lancement de l'opération, le prix de souscription des actions ordinaires nouvelles devant être émises au titre de l'offre a été arrêté par le Conseil d'administration de la Société le 3 juillet 2023, à 6,55 euros (prime d'émission incluse) par action.

Dans le cadre de l'introduction en Bourse, le conseil d'administration de la Société en date de ce jour a décidé l'émission de 1 068 701 actions ordinaires nouvelles, représentant une augmentation de capital de 6 999 991,55 euros (prime d'émission incluse), faisant usage de la totalité de la faculté d'extension et de l'option de surallocation accordées par le conseil d'administration du 3 juillet 2023.

Ces actions nouvelles ont été allouées de la manière suivante :

- **Placement Global** : un total de 908 596 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit 85% du nombre total des actions nouvelles) ;
- **Offre à Prix Ferme (« OPF »)** : un total de 160 105 actions allouées au public (soit 15% du nombre total des actions nouvelles). Les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à hauteur de 100%. La demande totale exprimée dans l'OPF a été servie en totalité.

Les engagements récoltés préalablement au lancement de l'opération auprès de certains créanciers de la Société et de nouveaux investisseurs seront alloués à 100%. Conformément aux termes de leurs engagements, chacun des nouveaux investisseurs précités percevra une commission de garantie d'un montant égal à 5% du montant de

son engagement (soit une commission globale d'un montant de 165 000 euros). Par ailleurs et conformément aux intentions qu'il avait exprimées, Cyrille Damany souscrira à l'opération pour un montant d'environ 610 000 euros par compensation avec une partie de l'avance en compte courant qu'il détient à l'encontre de la Société.

A l'issue de l'opération, le capital de Vinpai est composé de 3 361 415 actions, ce qui représente une capitalisation boursière d'environ 22 M€, compte tenu du prix d'introduction en bourse de 6,55 euros par action. Le flottant représente 20,7% du capital de la Société.

Le règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global interviendra le 18 juillet 2023 et les négociations des actions Vinpai sur Euronext Growth® Paris devraient débuter le 19 juillet 2023 sous le code ISIN FR001400AXT1 et le mnémonique ALVIN.

Aucune opération de stabilisation ne sera réalisée dans le cadre de l'opération.

Code d'identification et caractéristiques des titres Vinpai

- Libellé : Vinpai
- Code ISIN : FR001400AXT1
- Mnémonique : ALVIN
- Marché de cotation : Euronext Growth® Paris
- Classification ICB : 45201040 – Biens de consommation courante divers
- LEI : 969500S94L5CDKPONS13
- Éligibilité de l'offre aux PEA « classique », PEA « PME-ETI », au dispositif 150-0 B TER du CGI (Remploi de plus-value de cession) et à la qualification Bpifrance « Entreprise innovante »

Engagement d'abstention

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation

L'ensemble des actionnaires de la Société se sont engagés à conserver les titres de la Société pendant 360 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles. Les créanciers susvisés participant à l'opération se sont également engagés à conserver les titres de la Société pendant 180 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles.

L'ensemble de ces engagements (i) portent sur l'ensemble de leurs actions, à l'exception (i) de celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'Offre (hors Actions Nouvelles souscrites par compensation de créances) ou acquises sur le marché postérieurement à l'Offre et, (ii) concernant Messieurs Cyrille DAMANY et Philippe Le RAY, ne portent pas sur le nantissement consenti par chacun d'eux au bénéfice d'Aggro Croissance, d'Eiffel Apolline Dette privée et d'Eiffel Croissance Directe en garantie du prêt accordé le 26 juin 2020 par ces dernières à la Société.

Mise en œuvre du contrat de liquidité

Vinpai annonce également avoir confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à compter du 19 juillet 2023. Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Il a été conclu pour une durée initiale de deux ans renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) an.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité : 160 000 €.

L'exécution du contrat de liquidité sera suspendue dans les conditions visées à l'article 5 de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Le contrat de liquidité pourra être résilié par chacune des parties à l'arrivée de son terme moyennant un préavis de deux mois ou de plein droit si les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

Prochaines étapes de l'opération

- | | |
|------------------------|--|
| 18 juillet 2023 | • Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global |
| 19 juillet 2023 | • Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® d'Euronext Paris |

Répartition du capital et des droits de vote de Vinpai

Actionnaires	Avant émission des Actions Nouvelles				Après émission des Actions Nouvelles			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote ¹	% des droits de vote
Cyrille DAMANY ²	736 130	32,1%	736 130	32,1%	829 136	24,7%	1 565 266	30,1%
Philippe Le RAY ²	515 000	22,5%	515 000	22,5%	515 000	15,3%	1 030 000	19,8%
Total dirigeants mandataires sociaux	1 251 130	54,6%	1 251 130	54,6%	1 344 136	40,0%	2 595 266	49,9%
Chris Project ²	843 524	36,8%	843 524	36,8%	843 524	25,1%	1 434 174	27,6%
Alexandre de SELLIERIS de MORANVILLE ²	0	0,0%	0	0,0%	305 343	9,1%	305 343	5,9%
Saffelberg Investments SA	0	0,0%	0	0,0%	174 045	5,2%	174 045	3,3%
Flottant	198 060	8,6%	198 060	8,6%	694 367	20,7%	694 367	13,3%
Total	2 292 714	100,0%	2 292 714	100,0%	3 361 415	100,0%	5 203 195	100,0%

1 Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

2 Administrateurs de la Société

Intermédiaires financiers et conseils



Listing Sponsor



Chef de File et
Teneur de Livre



Conseil juridique



Communication
financière



ACEFI CL

Commissaires aux comptes

Mise à disposition du Document d'Information et facteurs de risques

Des exemplaires du Document d'Information établis par la Société sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 6, parc d'Activités de la Fouée – 56130 Saint-Dolay, ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext (<http://www.euronext.com>) et sur celui de la Société (www.vinpai-finance.com).

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité du groupe Vinpai décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » de la première partie du Document d'Information précité et ceux relatifs à l'Offre décrits au chapitre 20 « Facteurs de risque liés à l'offre et à l'admission des actions sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris » de la deuxième partie du Document d'Information.

Accédez à davantage d'informations sur le site
dédié à l'introduction en bourse de Vinpai :

www.vinpai-finance.com

À propos de Vinpai

Fondée en 2011 par Cyrille Damany et Philippe Le Ray, Vinpai est une ingredien'tech spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'ingrédients fonctionnels à base algale, végétale, minérale et de fibres offrant aux industriels des alternatives naturelles aux additifs chimiques. Positionnée sur les segments de marché les plus porteurs, Vinpai accompagne aujourd'hui les industriels de l'agroalimentaire, son marché historique, de la cosmétique et de la nutraceutique, grâce à un savoir-faire *cross-technologies*, leur permettant d'augmenter les qualités nutritionnelles de leurs produits finis. La combinaison et l'association d'ingrédients et d'additifs alimentaires permet aux industriels d'accélérer leur développement, d'optimiser leurs coûts de production et de générer de la rentabilité. Répartie sur deux sites, à Saint-Dolay (Morbihan) et à proximité du port de Saint-Nazaire, Vinpai a développé plus de 3 500 formules et compte aujourd'hui 39

employés. En 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€, dont plus de la moitié à l'export et est établie dans plus de 35 pays.

Pour plus d'informations : <https://www.vinpai.com/>

Contacts

Vinpai

Philippe Le Ray
Directeur Général
investors@vinpai.com

NewCap

Théo Martin / Aurélie Manavarere
Relations Investisseurs
vinpai@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Mérieau
Relations Médias
vinpai@newcap.eu
T. : 01 44 71 94 98

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Vinpai des Actions Offertes ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions Offertes peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Vinpai n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).*

Conformément à l'article 211-3 du Règlement général de l'AMF et en application des dispositions de l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier et de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, l'offre des actions Vinpai ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus approuvé par l'AMF.

*S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen (les « **États membres** »), en ce compris la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions Offertes ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.*

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« Offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription*

ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Vinpai n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux États-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux États-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

MiFID II gouvernance produits / marché cible : Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux Actions Offertes a conduit à la conclusion suivante : (i) le marché cible des Actions Offertes est constitué de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détails, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Offertes sont appropriés (l'« **Évaluation du Marché Cible** »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Offertes (un « **distributeur** ») devra tenir compte de l'Évaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Offertes (en adoptant ou en affinant l'Évaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

L'Évaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Nonobstant l'Évaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Actions Offertes n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » de la première partie du Document d'Information.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

